Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 22. avr. 2016

Communiqué de presse

Election municipale partielle intégrale dans la commune d'Angervilliers

Suite aux diverses démissions intervenues au sein du conseil municipal de la commune d'Angervilliers, le conseil municipal ne compte plus désormais que 12 élus.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, pour les communes de 1 000 habitants et plus, il est procédé à des élections partielles lorsque le conseil municipal a perdu au moins un tiers de ses membres et que le système du suivant de liste ne peut plus être appliqué. Dans ce cas, le conseil municipal est renouvelé intégralement dans les trois mois de la dernière vacance.

À ce titre, les électeurs de la commune d'Angervilliers sont convoqués le **dimanche 5 juin 2016 aux fins de procéder à l'élection de dix neuf conseillers municipaux et deux conseillers communautaires.**

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu **le dimanche 12 juin 2016.**

Les bureaux de vote seront ouverts à 8h00 et clos à 18h00.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modifications de l'ordre de présentation.

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés.

Les déclarations de candidatures sont à déposer à la **sous-préfecture d'Etampe**, salle de réunion :
• **Pour le premier tour :** du vendredi 13 mai 2016 jusqu'au mercredi 18 mai 2016 de 9 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 16 h00 et le jeudi 19 mai 2016 de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 18 h00 (**Fermé les 14, 15 et 16 mai 2016**).

• **En cas de second tour :** le dépôt des candidatures s'effectuera le lundi 6 juin 2016 de 9 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 16 h00 et le mardi 7 juin 2016 de 9 h00 à 12h 00 et de 14h 00 à 18h 00

L'ordre des panneaux d'affichage sera déteminé par voie de tirage au sort entre les listes candidates en présence des candidats ou de leur représentants le jeudi 19 mai 2016 à 18h30 à la **sous-préfecture d'Etampes**, Bâtiment B, salle de réunion.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :
☎ 01 69 91 90 36 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – mel nathalie.rousselet@essonne.pref.gouv.fr
- Nadiège JOLY, Adjointe au Chef du Bureau :
☎ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – mel nadiege.joly@essonne.pref.gouv.fr